



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

CARTE ACCÈS DÉCHÈTERIE

Pourquoi une nouvelle carte ?

- ▶ **POUR RÉSERVER** l'usage de la déchèterie aux habitants de Roussillon Conflent et ainsi améliorer la qualité du service au profit de ceux qui le financent.
- ▶ **POUR ENCOURAGER** les usagers à valoriser leurs déchets en améliorant le tri.
- ▶ **POUR SENSIBILISER** les professionnels sur les coûts de prise en charge de leurs déchets.

Obligatoire à partir du 1^{er} juin 2022

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE ?

SOIT SUR ROUSSILLON-CONFLENT.FR



Remplissez le formulaire en ligne et joignez les justificatifs demandés.

SOIT PAR COURRIER OU PAR MAIL

1. Remplissez le formulaire, disponible en déchèterie, en mairie et sur le site : roussillon-conflent.fr > Environnement
2. Envoyez-le avec les justificatifs demandés :
 - Une photocopie de votre pièce d'identité
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Un extrait Kbis (pour les professionnels)



Par courrier à :

Communauté de communes
Roussillon Conflent

Service Collecte & Environnement
1, rue Michel Blanc 66130 Ille sur Têt



Par mail à :

collecte-dechets@roussillon-conflent.fr

SOIT EN VOUS RENDANT DIRECTEMENT SUR PLACE

Service Environnement

3, rue de Bourdeville à Ille sur Têt

Uniquement sur rendez-vous :
04.48.50.05.25

BON À SAVOIR

Il existe une carte d'accès pour les particuliers, une autre pour les professionnels.



JE SUIS UN PARTICULIER

- ▶ Une carte gratuite par foyer fiscal
- ▶ Si je suis locataire de mon logement, la carte me sera délivrée à mon nom (et non pas au propriétaire du logement)
- ▶ Mes apports en déchèterie seront facturés au-delà de 5 apports par mois ou 60 apports annuels, à partir du 1^{er} août 2022 (sauf exceptions*)

JE SUIS UN PROFESSIONNEL

- ▶ Une carte gratuite par entreprise. Vous avez la possibilité de demander des cartes supplémentaires (10€ par carte)
- ▶ Mes apports sont facturés dès le 1^{er} apport à partir du 1^{er} août 2022*

* Les tarifs dépendent du type de déchets. Vous pourrez consulter la grille tarifaire sur roussillon-conflent.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Pré-triez vos déchets

Pour vous aider, retrouvez les consignes de tri sur roussillon-conflent.fr.



2 À l'entrée, un agent vous accueille



3 Présentez votre carte



à l'agent de déchèterie qui enregistrera votre passage, le type et le volume de déchets apportés.

4 Déposez vos déchets

dans les containers appropriés. Si besoin, demandez conseil à l'agent de déchèterie.



PROPRIÉTÉ ET DURÉE DE VALIDITÉ

La carte reste la propriété exclusive de la Communauté de communes Roussillon Conflent, elle est délivrée pour une durée illimitée.

Toutefois, la carte peut être résiliée en cas de :

- ▶ non-respect du règlement de la déchèterie, dépôt sauvage ou incivilité
- ▶ non-utilisation sur une période de 2 ans
- ▶ non-paiement de factures

DÉMÉNAGEMENT, PERTE OU VOL ?


Tout changement doit être signalé à la Communauté de communes. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte pourra être établie et facturée 10€.



INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIE DE ROUSSILLON CONFLENT

HORAIRES

 du lundi au samedi de 8h30 à 17h30 non-stop
Fermée le dimanche et les jours fériés

CONTACT

 04.48.50.05.25

 collecte-dechets@roussillon-confient.fr

PLAN D'ACCÈS

